

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021**

L’an deux mil vingt-et-un, le cinq mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

**Etaient présents** : MM. Dominique DHUMEAUX, Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne

**Etait présente en visioconférence** : Mme Sidonie QUERVILLE

**Date de convocation** : 30 avril 2021

**Date de publication** : 7 mai 2021

**Nombre de membres** :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Maxime BARILLEAU  
Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

//

**Ordre du jour**

Monsieur le Maire rappelle l’ordre du jour de la séance. Il demande si le conseil souhaite ajouter d’autres points. Yolande GUERIN souhaite aborder des problématiques concernant la voirie. Philippe BERGUES propose d’annoncer des dates d’événements en affaires diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d’ajouter un point concernant le projet de béguinage. Les élus donnent leur accord.

//

**Décisions municipales dans le cadre des délégations du maire (21.50)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l’obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C n°907 et 904 de surface totale de 2 223 m<sup>2</sup>, sises à Fercé-sur-Sarthe, 14 chemin des Venillières, appartenant à Monsieur Florian RIVIERE.

////////////////////////////////////

**Transfert de compétence PLU à la communauté de communes du Val de Sarthe (21.51)**

*Ne pouvant pas prendre part au vote à bulletin secret, Madame Sidonie QUERVILLE a donné procuration à Monsieur Yoann BEREL.*

**Vu** la loi n °2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové et notamment son article 136 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-17, L5214-16 ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Considérant** que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le conseil communautaire peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

**Considérant** que la commune de Fercé-sur-Sarthe dispose d'un plan local d'urbanisme, dont la révision a été prescrite par délibération du 11 septembre 2019 ;

**Considérant** les impacts et enjeux d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le conseil municipal de Fercé-sur-Sarthe :

- **Accepte** le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Val de Sarthe à 8 votes pour, 6 votes contre et 1 vote blanc.

////////////////////////////////////

**Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire – étude de faisabilité (21.52)**

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement du projet de réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire.

Afin de compléter les demandes d'aide financière auprès des différents organismes, il est nécessaire d'obtenir un avant-projet sommaire (APS). Afin de répondre à la demande de la commune, le bureau d'études M3E, en collaboration avec le cabinet d'architecte Ledru, propose la réalisation d'une étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de M3E et du cabinet d'architecte Ledru ;
- **Autorise** le maire à signer le devis de M3E pour un montant 1 350,00 euros hors taxes, soit 1 620,00 euros toutes taxes comprises ;
- **Autorise** le maire à signer le devis du cabinet Ledru pour un montant 3 000,00 euros hors taxes, soit 3 600,00 euros toutes taxes comprises

////////////////////////////////////

### **Droit de préemption (21.53)**

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont présentées au conseil municipal.

#### **Déclaration d'intention d'aliéner n° 1 :**

- ⇒ Parcelles cadastrées section C n°1003 et 990 de surface totale de 623 m<sup>2</sup>, sises à Fercé-sur-Sarthe, 12 rue de Noyen, appartenant à Monsieur Cédric GAULTIER et Madame Maïté MARIE

#### **Déclaration d'intention d'aliéner n° 2 :**

- ⇒ Parcelles cadastrées section C n°380, 382 et 378 de surface totale de 500 m<sup>2</sup>, sises à Fercé-sur-Sarthe, 3 rue de Noyen, appartenant à Monsieur Quentin BUARD et Madame Angéline MARAIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Renonce** au droit de préemption concernant les deux déclarations d'intention d'aliéner mentionnées ci-dessus.

////////////////////////////////////

### **Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (21.54)**

Dans le cadre du plan de relance, cette mesure a pour objectif d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles des petites communes, par le soutien aux projets d'investissement. L'aide financière permettra de financer au choix des collectivités concernées :

- L'achat d'équipement et de matériel à la cuisine et à la transformation de produits frais
- Des formations du personnel de cuisine
- Des investissements pour moderniser la cantine

Ces actions ont pour but de valoriser les produits frais et locaux, durables et de qualité.

D'après les estimations, la commune de Fercé-sur-Sarthe peut prétendre à une aide financière de 4 000,00 euros.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de participer à cet appel à projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes.



## **Affaires diverses**

- Commémoration du 8 mai : en raison de la pandémie, le public n'est pas autorisé à participer à la cérémonie. La commémoration se déroulera à minima.
- Les communes sèment en bio : la réunion de lancement se déroulera le mardi 11 mai à 18 heures à la Maison pour Tous.
- Travaux de la mairie : dans le cadre du Plan de Relance du Conseil Régional, une subvention a été accordée pour les travaux de la mairie (6 067,00 euros).
- La parcelle de Mme Renaudin que la commune achète a été bornée.
- Espaces verts communaux : Suite à l'acquisition d'un tracteur tondeuse, les espaces communaux sont entretenus par les agents communaux.
- Voirie : Madame GUERIN a indiqué que des véhicules passent par la parcelle des Grands Jardins pour rejoindre la rue des Avelines et la rue du Clos des Vignes.  
L'intersection de la rue de la Corbinière – rue du Clos des Vignes semble être dangereuse.
- Commission communication : une plaquette sur le lotissement est en cours de création. Le bulletin municipal sera distribué la semaine 19.
- Commission scolaire et jeunesse : un devis pour la future cantine a été effectué auprès de l'entreprise API.
- Commission vie associative, vie citoyenne et numérique : l'achat de grilles d'exposition a été validé.
- Evénements communautaires : « Gros plan sur le potager » le 30 mai et « Opus 2 » le 6 juin.
- Prochain conseil municipal : mercredi 9 juin 2021 à 20 heures

**La séance est levée à 21h36.**

////////////////////////////////////  
**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 21.50 à 21.56.**

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC

Séance du conseil municipal du 05 mai 2021

M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	